



Chez Vitalliance,
nous vous souhaitons
+ que la bienvenue.



 **vitalliance**

Expert de l'aide à domicile pour personnes âgées ou en situation de handicap

Édito

Vous venez de nous rejoindre et nous sommes heureux de vous accueillir parmi nous.

Pour faciliter votre intégration au sein de nos équipes, nous vous remettons aujourd'hui ce petit guide pratique qui répondra nous l'espérons à vos principales questions. Consultez-le et conservez-le bien, il vous sera utile tout au long de votre parcours.

Alors bonne lecture et bienvenue chez Vitalliance !

+ qu'un job



Notre ambition

Devenir l'employeur de référence du secteur des Services à la personne.

Vous offrir la meilleure qualité de vie possible au travail est au cœur de nos préoccupations. C'est pourquoi nous avons lancé "Plus qu'un job", un nouveau programme destiné à améliorer concrètement votre quotidien.



Découvrez la vidéo de notre Directeur Général, Amir Reza-Tofighi, présentant les différentes actions du programme «+ qu'un job»

+ qu'une entreprise, une aventure humaine



Flashez ce QR code pour en savoir + sur notre politique de ressources humaines

Vitalliance est une entreprise experte de l'aide à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap depuis plus de 20 ans.

Nous accompagnons chaque jour nos clients avec professionnalisme, respect et bienveillance. Un état d'esprit que nous cultivons et appliquons aussi dans la gestion de nos équipes pour veiller au bien-être de tous.

Vitalliance en quelques chiffres

20	ans d'expertise
115	agences en France
11 000	familles accompagnées en 2021
7 000	Auxiliaires de Vie en CDI

Nos valeurs :

- L'esprit de conquête
- L'esprit d'équipe
- L'audace
- L'excellence

Une politique de ressources humaines inclusive

Vitalliance recrute des personnes en situation de handicap avec des aménagements personnalisés et un temps de travail adapté. Ici, tout le monde a sa place ! Nous reconnaissons les compétences des personnes en situation de handicap et leur donnons les moyens d'exprimer tous leurs talents !

Mon rôle en tant qu'Auxiliaire de Vie

Un métier au service des autres

Aider les personnes fragilisées par la vie, les accompagner à domicile pour préserver autant que possible leur autonomie peut parfois se révéler éprouvant, voire même difficile. Mais ce métier est toujours valorisant et utile à toute la société.

Pour l'exercer, certaines qualités sont essentielles :

-  **Bienveillance et empathie**
-  **Vigilance et attention**
-  **Respect du secret professionnel**
-  **Neutralité**
-  **Écoute et soutien**

Des missions qui ont du sens

En tant qu'Auxiliaire de Vie, vous accompagnez et aidez les personnes âgées ou en situation de handicap dans les actes de la vie quotidienne, tels que :

Aide au repas : courses, préparation des repas, surveillance des régimes alimentaires.

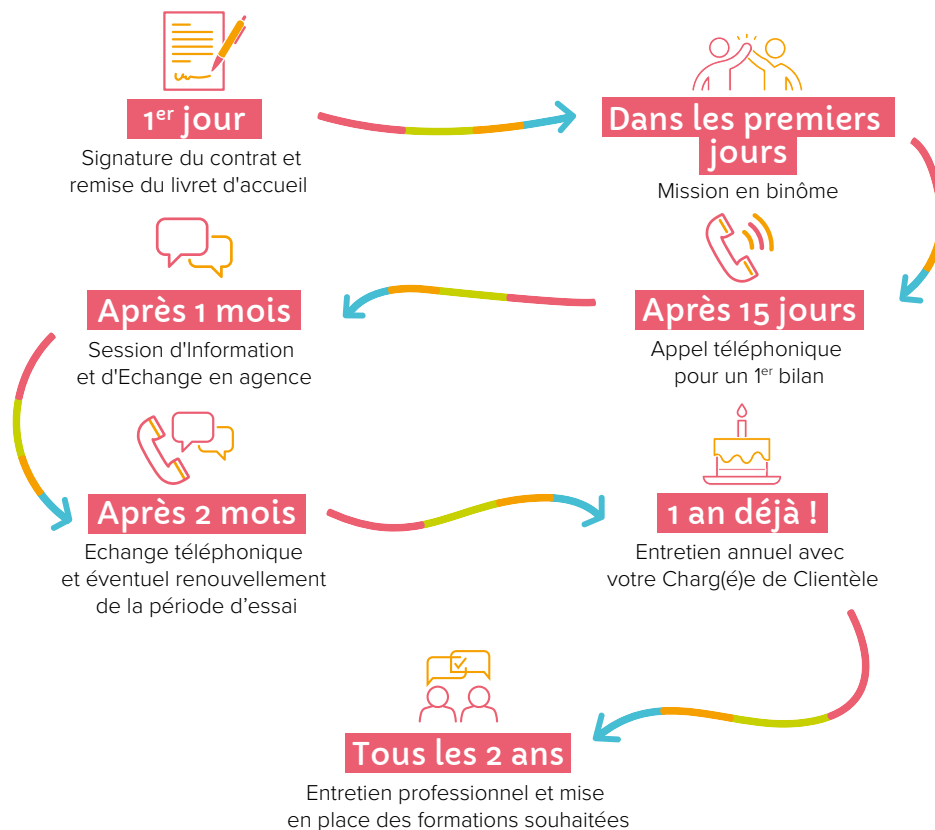
Aide technique : toilette, habillage, aide au lever et au coucher, entretien du cadre de vie.

Aide administrative : démarches administratives, rédaction des courriers, prises de rendez-vous, loyers, factures.

Aide relationnelle : accompagnement en sortie ou en promenade sur les lieux d'activité, lecture, etc.

Chaque situation étant différente, votre accompagnement pourra évoluer en fonction des besoins de nos bénéficiaires.

Mes premiers pas, chez Vitalliance



Des événements tout au long de l'année !

Des activités et événements en agence ou en extérieur : goûters, journées spéciales, sorties au cinéma ou au théâtre...

Des formations continues tous niveaux : modules de perfectionnement des acquis ou sessions expertes et analyse des pratiques professionnelles sur des thématiques clés : maladies d'Alzheimer, Parkinson, myopathie...).

Notre ambition : vous offrir + qu'un job

✓ Un emploi stable et une rémunération stimulante

CDI

à partir de **20h/semaine** et jusqu'à **35h**

Un salaire horaire parmi les plus attractifs du secteur

jusqu'à **12,50€/h** en fonction de votre expérience et de vos diplômes.

✓ 2 modes de rémunération possibles

La rémunération au réel

Votre rémunération est variable d'un mois à l'autre. Chaque mois, vous percevez le salaire correspondant aux heures que vous avez réellement travaillées.

La rémunération au lissage

Votre rémunération est identique chaque mois. Quel que soit le nombre d'heures que vous avez effectuées, votre salaire reste fixe et est calculé sur la base du volume d'heures prévu dans votre contrat.

La régularisation intervient à la fin de la période de référence.

L'annualisation, c'est quoi ?

Selon l'activité, vous pourrez faire plus ou moins d'heures dans le mois. Mais, sur l'année, votre volume d'heures travaillées correspondra bien à votre nombre d'heures contractuels.

✓ A quoi sert la classification ?

Afin de reconnaître les expériences et les diplômes des intervenants à domicile, Vitalliance a mis en place une classification, qui permet notamment de revaloriser les salaires.

ADV Niveau 1	Aucunes conditions de formation et d'expérience
ADV Niveau 2	Diplôme Niveau 5 OU 3 ans d'expérience dans le secteur de la dépendance (sans diplôme)
ADV Niveau 3	Diplôme Niveau 5 ET 5 ans d'expérience dans le secteur de la dépendance

Grâce au programme de formation intégré Vitalliance, vous pourrez atteindre **le niveau 2 de la classification ADV et obtenir un salaire horaire supérieur.**

✓ L'accès à une mutuelle moderne et efficace

Vos frais de santé sont remboursés en

48h

Des conseillers joignables

24h/24

Accès à un médecin en ligne en cas de besoin

gratuitement



✓ Des primes pour augmenter vos revenus

Prime de participation
aux bénéfices

jusqu'à
500€

bruts versés en 2021
pour un temps plein.

Prime trimestrielle
pour les missions complexes

jusqu'à
150€

bruts / mois
pour un temps plein.

Prime de cooptation
présentez-nous des candidats

et recevez
200€

par Auxiliaire
de vie coopté !

✓ Des frais de transport mieux indemnisés

Vos titres de transport
remboursés

à **100%**

Des indemnités kilométriques
revalorisées

72% de plus que le minimum du secteur,
soit 0,38 centimes par kilomètre.



Indemnités kilométriques mode d'emploi

Mes trajets domicile-clients et clients-domicile
sont-ils pris en charge ?

NON

Les kilomètres indemnisés sont les kilomètres
parcourus entre deux missions.

Les kilomètres entre deux clients sont-ils remboursés ?

OUI

Si le temps d'attente entre deux missions est inférieur
à 30 minutes.

Suis-je également indemnisé lorsque je me rends
en formation ?

OUI

Vos frais kilométriques pour aller en formation
sont remboursés à hauteur de 0,38€/km.

Puis-je bénéficier d'indemnités kilométriques
si j'ai un titre de transport ?

NON

Vous n'êtes pas éligible aux indemnités kilométriques
si vous percevez déjà le remboursement de votre titre
de transport.



Grandir chez Vitalliance

Chez Vitalliance, nous avons à cœur de promouvoir les talents de chacun. C'est pourquoi nous proposons à toutes celles et ceux qui le souhaitent différents cursus de formation pour grandir et s'épanouir en interne. Une belle opportunité de construire une carrière prometteuse en valorisant votre salaire.

Vous souhaitez + de responsabilités ? Devenez Auxiliaire de Vie Référent

L'accompagnement à domicile des personnes très dépendantes nécessite l'intervention de plusieurs Auxiliaires de Vie. En soutien du Chargé de Clientèle, l'Auxiliaire de Vie Référent assure une mission de coordination pour un bon accompagnement du client.

✓ **Ses missions**

- Encadrer, conseiller et faire monter en compétences les Auxiliaires de Vie
- Définir les bonnes pratiques en fonction des situations
- Gérer le planning des équipes
- Résoudre les éventuelles difficultés opérationnelles
- Remonter les informations terrain à l'agence
- Participer au recrutement des Auxiliaires de Vie

Vous aimez les missions variées ? Le métier d'Auxiliaire de Vie Volant est fait pour vous !

Mobilisable à tout moment, l'Auxiliaire de Vie Volant intervient en urgence jusqu'à 150 km autour de l'agence. Son rôle est stratégique : il assure la continuité d'accompagnement des clients en cas d'absence imprévue d'un collègue.

✓ **Ses atouts**

- Savoir vous adapter à toutes les situations
- Aimer la flexibilité
- Etre disponible tous les jours de 8h à 21h et 3 week-ends par mois
- Disposer d'un véhicule et être titulaire du permis B

La formation continue, pourquoi ?

Vous n'avez pas de diplôme et vous souhaitez bénéficier d'un parcours de professionnalisation dit "Pro-A" ? Chez Vitalliance, vous avez la possibilité de suivre gratuitement une formation continue qui débouche sur l'obtention du diplôme d'Assistant De Vie aux Familles. Vous obtenez de nouvelles compétences, de nouvelles missions et plus d'heures de travail. Vous pouvez également atteindre le niveau 2 de la classification pour un salaire horaire supérieur.

✓ **Conditions d'accès**

- Etre en CDI chez Vitalliance (sans condition d'ancienneté) sous contrat de 13h/semaine minimum
- Ne pas avoir un diplôme équivalent Bac +3
- 6 mois minimum d'expérience dans l'aide à la personne
- Maîtrise du français à l'écrit et à l'oral
- Sans condition d'âge



Notre centre de formation interne

Créé en 2009 par Vitalliance, et certifié Qualiopi, UNIFADOM est un Centre de Formation des Apprentis (CFA) spécialisé dans les formations aux métiers de l'aide à la personne. L'objectif est de dispenser des formations certifiantes et professionnalisantes reconnues par l'Etat et la profession.

Responsable de secteur services à la personne (RNCP25574)

Destiné aux professionnels de l'aide à domicile, ce programme vise à former au métier de responsable de secteur.

✓ Ses missions

- Analyser une demande et proposer une prestation
- Organiser, mettre en place, gérer et suivre les prestations
- Contribuer au maintien et au développement de l'activité

Assistant de Vie aux Familles (RNCP35506)

Destiné aux auxiliaires de vie (déjà en poste ou non), ce programme vise à former, promouvoir et certifier leurs compétences et leur savoir-faire dans la réalisation de tâches spécifiques.

✓ Ses compétences clés

- Gestes et postures,
- Préparation des repas,
- Connaissance des publics aidés,
- Maintien de l'autonomie...

Une équipe à votre écoute pour vous accompagner

Votre Responsable d'agence

Il/elle assure **la gestion de l'agence**, **la coordination** et **le management des équipes**.

Votre Chargé de clientèle

C'est votre interlocuteur privilégié. Il/elle vous accompagne tout au long de vos missions.

Besoin d'un peu de détente ?

Profitez d'un espace dédié dans votre agence pour discuter entre collègues le temps d'une pause café. Un ordinateur et une photocopieuse sont également à votre disposition pour simplifier vos démarches.

✓ Son rôle

La coordination et la mise en place de vos actions sur le terrain.
La gestion de toute l'organisation et du suivi de vos missions et prestations.
Les ressources humaines (mode de rémunération, congés, recrutement).



Steve Marino,
Auxiliaire de Vie à Perpignan
et Assistant Administratif

Je m'appelle Steve Marino et j'ai 42 ans. Diplômé Aide-soignant, j'ai travaillé aux urgences de Perpignan avant de rejoindre Vitalliance en 2018. Passionné par mon métier, j'y ai reçu le Prix de l'Auxiliaire de Vie au Trophée des Services à la Personne. En 2021, j'ai souhaité devenir Assistant Administratif, en plus de mon poste d'Auxiliaire de Vie. Cela m'a été accordé. Je remercie l'équipe de m'avoir permis de grandir et de m'épanouir.



Cécile Bouzie,
Auxiliaire de Vie à l'agence
de Mulhouse

Bonjour, je suis Cécile Bouzie, j'ai débuté comme Auxiliaire de Vie sociale au sein de l'agence de Besançon en 2020, avant d'intégrer l'agence de Mulhouse en avril 2022. J'ai eu la chance d'intégrer le cursus de formation PRO A proposé par Vitalliance. Cela m'a permis d'approfondir mes connaissances théoriques et pratiques, d'apprendre de nouvelles compétences sur mon poste et d'acquérir le titre ADVF ! Je suis motivée et épanouie dans mon métier. Merci à mon agence et au groupe !



Mes outils du quotidien

Pour mieux vous accompagner dans le cadre de vos interventions, nous mettons à votre disposition différents outils digitaux :

✓ L'application Vitalliance

Téléchargez-la facilement sur votre smartphone et accédez à de nombreuses fonctionnalités :

- ✓ **Le pointage**
- ✓ **Votre planning**
- ✓ **Vos bulletins de salaire**
- ✓ **Des exercices de méditation pour mieux gérer les moments délicats**
- ✓ **Des nouveautés, comme prochainement la discussion en ligne avec votre agence**



✓ Une plateforme téléphonique pour pointer

Le pointage au début et à la fin de chaque mission est obligatoire.

Faites-le grâce à l'application Vitalliance, ou par téléphone au : **09 86 00 21 40**

- Tapez votre identifiant à 6 chiffres
- Tapez 1 quand vous arrivez
- Tapez 2 quand vous partez

Attention, le pointage chez le client est obligatoire pour valider vos heures de travail.



✓ La fiche mission

Elle indique tous les détails de votre mission :

- Nom et typologie du client
- Pathologie
- Recommandations particulières...

✓ Le carnet de liaison



Il permet de consigner tous les éléments importants pour assurer le suivi de vos missions et transmettre ces informations à vos collègues.

✓ Tout savoir sur les congés payés

Vous obtenez **2,5 jours de congés payés par mois travaillé** (à temps plein ou à temps partiel) **soit 30 jours acquis sur l'année.**

✓ Comment puis-je poser mes congés ?

Directement sur l'APP ADV Vitalliance ou sur votre espace intervenant en ligne. Rendez-vous dans la rubrique « Vitalliance et moi » puis dans « Congés »

- au plus tard le 30/04 pour les congés d'été (juillet/août)
- au plus tard le 30/10 pour les congés de Noël (décembre)

Que faire en cas de difficulté chez un client ?

Contactez en priorité votre chargé de clientèle, et si le problème persiste vous pouvez contacter le service Qualité : qualite@vitalliance.fr



Vous avez une question
ou une remarque ?

Contactez-nous !



Votre agence

du lundi au vendredi 9h-18h



Le service astreinte

de minuit à 6h, 7 j/7 le service astreinte prend le relais
de votre chargé de clientèle en cas d'urgence

 **vitalliance**

Expert de l'aide à domicile pour personnes âgées ou en situation de handicap